

VILLE DE DRANCY



SÉCURITÉ

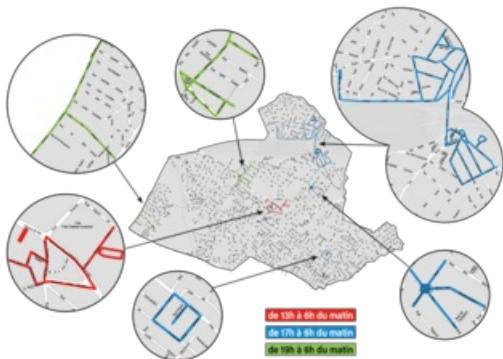
Drancy œuvre pour votre tranquillité

Incivilités des automobilistes, nuisances de voisinage... Ces problèmes nous agacent, nuisent à notre cadre de vie et parfois même, nous mettent en danger ! C'est pourquoi la Ville vient de prendre une nouvelle série d'arrêtés visant à assurer la tranquillité de tous, à l'approche de l'été.

Publié le 04 juin 2023

La Ville est déterminée à favoriser le mieux vivre ensemble. Pour ce faire, elle met en oeuvre une série de mesures afin qu'une poignée de fauteurs de troubles ne puisse plus gâcher la vie de la très grande majorité des Drancéens qui aspirent au calme. Qu'il s'agisse de stationnement anarchique, de vente à la sauvette, d'ivresse sur la voie publique, de dépôt sauvage, de tapage ou rixe de toute nature, toutes ces incivilités du quotidien sont prohibées et réprimées.
« Depuis l'automne dernier, par le biais d'arrêtés temporaires valables jusqu'au 31 décembre 2023, la Ville a renforcé les outils de droit permettant à la police nationale et à la police municipale d'intervenir plus efficacement sur l'espace public », rappelle le maire Aude Lagarde.

Comportements bruyants et agressifs



Premier axe de lutte à la veille de la période estivale, toujours propice aux débordements : les comportements bruyants et agressifs de certains individus, souvent liés à la consommation d'alcool, et qui ont tendance à se multiplier à l'arrivée des beaux jours. Pris à titre expérimental, les arrêtés visant à interdire la consommation d'alcool sur la voie publique ont porté leurs fruits, selon la police municipale. Ils seront de ce fait renouvelés dans les mêmes conditions. Sont donc formellement interdits, la nuit, mais aussi de jour à certains endroits, les rassemblements de plus de trois personnes, associés à la consommation de boissons alcoolisées dans les rues concernées par l'arrêté (voir carte ci-contre).

Le point névralgique en matière de répression de l'ivresse publique reste toutefois la gare RER de Drancy. Raison pour laquelle, durant toute la période estivale, la vente nocturne d'alcool à emporter sera interdite dans un certain nombre de rues, et notamment autour de cette zone. Inutile donc de chercher à se procurer de l'alcool de 22 h à 6 h

dans les magasins des rues Morin et Joseph Hénaff ainsi que dans les endroits ayant été signalés par les riverains comme l'avenue Jean Jaurès, l'avenue Lavoisier et la rue de la Haute Borne. Par ailleurs, la gare est encore trop souvent le théâtre de ventes à la sauvette de cigarettes de contrebande. Or "*la vente ambulante dans l'espace public sans autorisation municipale est strictement interdite. Elle fera l'objet de contrôles réguliers de police*", avertit le maire-adjoint chargé de la sécurité, Domenico Bartuccio. C'est ainsi que tous les usages abusifs de l'espace public sont désormais sous haute surveillance dans les squares et sur les axes commerciaux de la ville.

Halte au stationnement gênant

Le stationnement illicite figure parmi les nuisances les plus fréquemment pointées du doigt. En double file, sur le trottoir, devant un passage piéton ou un arrêt de bus, ces infractions sont sous l'oeil permanent des 142 caméras de la ville. La généralisation de la vidéoverbalisation permet de lutter activement contre ce fléau. Ainsi en 8 mois, la police municipale a dressé 1841 procès-verbaux pour ce type d'infractions. En moyenne, 10 000 PV sont dressés chaque année pour des véhicules en stationnement gênant ou dangereux.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins de stationnement des Drancéens, la municipalité a lancé un grand plan "1000 places supplémentaires". Il s'agit de la création de nouveaux emplacements de stationnement, principalement gagnés sur la voirie grâce aux aménagements choisis par les riverains, à l'issue d'une concertation publique organisée par le Maire. Parmi les 40 rues qui seront aménagées, la plupart seront équipées de chicanes, qui présentent un double avantage : prévenir les stationnements gênants tout en réduisant la vitesse de circulation.

De même qu'ils ne doivent pas être la proie des véhicules, les trottoirs ne sont pas non plus destinés à devenir des dépotoirs. Ils doivent rester libres pour faciliter la circulation des piétons et plus encore des personnes à mobilité réduite et des pousssettes. C'est pourquoi, un arrêté interdisant l'occupation abusive du domaine public a été pris par le Maire. « *Il vise à éviter l'encombrement des trottoirs encore trop souvent occupés par des objets et du mobilier qui n'ont rien à y faire* », explique-t-on au service nettoiement.



La lutte contre les voitures tampon





La communauté voisins vigilants

Au-delà de dissuader les cambriolages et les incivilités, l'application "Voisins vigilants et solidaires" favorise la convivialité et l'entraide entre voisins. *"En adhérant au dispositif, nous souhaitons créer un maillage citoyen dans chaque quartier. La mairie et la police municipale sont également membres du réseau ce qui nous permet d'avoir accès aux signalements et d'intervenir dès que cela est nécessaire"*, rappelle le maire, Aude Lagarde. **Près de 400 foyers drancéens ont déjà rejoint l'application depuis fin mars.**

→ REJOINDRE LA COMMUNAUTÉ

→ LA SÉCURITÉ À DRANCY

EN CAS DE PROBLÈME...

SERVICE MUNICIPAL

Police Municipale

40 avenue Marceau
93700 Drancy

01 48 96 39 48

Ouverte 7j/7 - 24h/24



MAIRIE DE DRANCY

Place de l'Hôtel de ville - BP 76
93701 Drancy Cedex

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Le samedi de 9h à 12h

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

Personnaliser